

Quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

4 avril 2019
Français
Original : anglais

Première Réunion préparatoire

Genève, 24 mai 2019

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Échange de vues sur l'élaboration des documents pour la quatrième Conférence d'examen

Note d'orientation sur les documents de fond de la quatrième Conférence d'examen

Document soumis par le Président de la quatrième Conférence d'examen

I. Introduction

1. La quatrième Conférence d'examen adoptera trois documents de fond principaux : 1) un document d'examen sur l'état de la mise en œuvre de la Convention 2) le Plan d'action d'Oslo pour les années 2020 à 2024 et 3) une déclaration politique. La présente note d'orientation expose dans ses grandes lignes l'idée de départ que la présidence se fait de ces documents de fond ainsi que le processus et le calendrier devant conduire à leur établissement. Elle donne également des indications sur la façon dont les États parties et les autres parties prenantes peuvent contribuer à ce processus.

2. Le processus de préparation de ces documents se veut ouvert à tous et tous les États parties, de même que les autres parties prenantes, sont invités à partager leurs points de vue, leurs analyses et leurs contributions à l'élaboration du Plan d'action d'Oslo et des documents connexes. La présidence s'efforcera de rendre les trois documents de fond clairs, concrets et concis. Les documents devront comporter une analyse globale et complète et refléter les tendances et les défis à relever en énonçant des actions et des engagements concrets. Il importe en outre que les trois documents de fond soient basés sur les réalités d'aujourd'hui et prennent en compte les difficultés qu'il reste à résoudre.

II. Examen de l'état et du fonctionnement de la Convention (le « Document d'examen »)

3. Ce document, à la fois fouillé et concis, examinera l'état et la mise en œuvre de tous les domaines thématiques couverts par la Convention, à savoir l'universalisation, l'assistance aux victimes, le déminage, la destruction des stocks, la coopération et l'assistance et, enfin, la transparence et l'échange d'informations.

4. Le document d'examen sera organisé par domaine thématique et poursuivra les objectifs suivants :

a) Présenter une analyse détaillée des progrès accomplis depuis la troisième Conférence d'examen de 2014 dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention ;



b) Recenser les domaines dans lesquels les progrès sont peut-être en-deçà des attentes initiales ;

c) Recenser les difficultés apparues depuis 2014 dans l'exécution des obligations et la réalisation des buts inscrits dans la Convention ; et

d) Recenser les domaines dans lesquels il est possible d'améliorer les choses de façon à permettre la mise en œuvre effective et efficace de la Convention.

5. Le document d'examen analysera les tendances globales et non la situation pays par pays, l'objectif étant de dresser un tableau de la réalité dans laquelle la Convention doit actuellement évoluer.

6. Les États parties et les autres parties prenantes sont encouragés à faire savoir comment ils analysent les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention et dans la réalisation de ses objectifs entre 2014 et 2019. Des contributions sont attendues en ce qui concerne les principaux domaines thématiques couverts par la Convention (universalisation, respect des dispositions, assistance aux victimes, déminage, destruction des stocks, coopération et assistance et, enfin, transparence et échange d'informations). Elles devront apporter des réponses aux questions suivantes :

a) Quels ont été les progrès accomplis dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention depuis la troisième Conférence d'examen ?

b) Quels sont les domaines dans lesquels les progrès dans la mise en œuvre de la Convention ont été plus lents ou insuffisants ?

c) Comment les évolutions du contexte mondial ont-elles entravé la mise en œuvre effective et efficace des obligations découlant de la Convention ?

d) Quelles sont les difficultés restantes, voire les difficultés nouvelles, que la communauté du déminage doit et devra surmonter pour mettre en œuvre les obligations découlant de la Convention ?

7. Toutes les analyses qui seront soumises devront s'attacher à dégager les tendances globales observées depuis la troisième Conférence d'examen de 2014, y compris en s'appuyant sur des exemples de pays s'ils s'avèrent particulièrement probants pour illustrer une tendance globale. Les contributions écrites devront être succinctes et faciles à comprendre.

8. Toutes les propositions et contributions écrites soumises aux fins de l'établissement du document d'examen devront être envoyées par courrier électronique à l'Unité d'application à l'adresse isu@apminebanconvention.org, avec copie à l'équipe de la présidence à l'adresse mineban@mfa.no.

III. Plan d'action d'Oslo

9. Le Plan d'action d'Oslo s'appuiera sur les analyses contenues dans le document d'examen, auquel il apportera des réponses. Il présentera en détail les mesures concrètes que les États parties devront prendre pour résoudre les difficultés restantes en vue de s'acquitter des obligations découlant de la Convention et d'atteindre les objectifs qu'elle définit au cours de la période allant de 2020 à 2024. Le Plan d'action d'Oslo, tout en s'inspirant des plans d'action précédents, s'attachera à prendre en compte les nouvelles évolutions, les progrès accomplis et les difficultés restantes. Il devra être clair et facile à comprendre. Il comportera des actions concrètes qui devront, autant que possible, être mesurables.

10. Le Plan d'action d'Oslo se composera d'une partie introductive, puis de lignes d'action thématiques. Cette structure doit être considérée comme provisoire, car l'analyse contenue dans le document d'examen montrera peut-être la nécessité de la modifier.

A. Introduction

11. L'introduction présentera des actions qui concernent indistinctement tous les domaines d'application de la Convention, y compris, par exemple, les questions de genre, l'appropriation nationale, l'utilisation efficace des ressources, l'établissement de rapports au titre des mesures de transparence, etc.

B. Lignes d'action thématiques

12. Chaque domaine thématique comprendra une introduction très brève (qui ne traitera que les questions qui ne seront pas abordées dans la partie introductive). Cette introduction sera suivie d'une énumération d'actions concrètes, tangibles et, autant que possible, mesurables. Selon toute probabilité, les principaux domaines suivants feront partie des sections thématiques :

- Universalisation
- Assistance aux victimes
- Déminage
- Sensibilisation aux dangers des mines
- Coopération et assistance
- Destruction des stocks
- Respect des dispositions.

13. Les États parties et les autres parties prenantes sont encouragés à soumettre par écrit des propositions d'actions portant sur une ou plusieurs des sections thématiques du Plan d'action d'Oslo en suivant le plan proposé. Les États parties et les autres parties prenantes sont également encouragés à proposer des actions portant sur les questions transversales intéressant tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention. Les contributions devront mettre l'accent sur des actions visant à appuyer les objectifs de la Convention sans en répéter le texte.

14. Les contributions au Plan d'action d'Oslo devront proposer les actions concrètes, tangibles et, autant que possible, mesurables que les États parties devront mener pour s'acquitter des obligations qui découlent de la Convention et en atteindre les buts. Certaines actions ne concerneront que certains groupes d'États (par exemple les États touchés, les États en mesure de prêter assistance, etc.), alors que d'autres s'appliqueront à tous les États parties. Le langage employé devra être facile à comprendre et permettre au lecteur de saisir aisément la substance de l'action proposée.

15. Toutes les propositions et contributions écrites destinées à alimenter le Plan d'action d'Oslo devront être envoyées par courrier électronique à l'équipe de la présidence, à l'adresse mineban@mfa.no.

IV. Déclaration politique

16. La déclaration politique aura pour but de renforcer et réaffirmer l'engagement politique des États parties à mettre en œuvre le Plan d'action d'Oslo et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les obligations découlant de la Convention et atteindre ses buts le plus tôt possible.

17. Des indications détaillées sur la façon de contribuer à l'élaboration de la déclaration politique seront fournies à un stade ultérieur. Pour l'heure, toutes les propositions peuvent être soumises par courrier électronique à l'adresse mineban@mfa.no.

V. Calendrier pour l'établissement des documents

18. Les trois documents de fond seront établis selon un calendrier qui permettra au document d'examen d'alimenter le Plan d'Oslo, puis à ce dernier d'alimenter la déclaration politique. La présidence s'efforcera, ce faisant, de respecter les principaux délais et dates suivants :

30 avril	Date limite de soumission des analyses et des contributions au document d'examen par les États parties et les autres parties prenantes
Mi-mai	Un premier avant-projet informel de document d'examen sera distribué à tous les États parties
22-24 mai	Réunions intersessions comprenant une journée de discussions informelles consacrée à des débats thématiques destinés à alimenter le Plan d'action d'Oslo et la version officielle du document d'examen
24 mai	Première Réunion préparatoire de la quatrième Conférence d'examen. Les États parties et les autres parties prenantes auront la possibilité de partager leurs points de vue concernant la version officielle du document d'examen et les grandes lignes du Plan d'action d'Oslo
17 juin	Date limite de soumission des contributions écrites au Plan d'action d'Oslo par les États parties et les autres parties prenantes
Fin juillet	Les documents de la deuxième Réunion préparatoire seront distribués à tous les États parties : Projet de document d'examen Projet de Plan d'action d'Oslo
Début septembre	Les éléments d'une déclaration politique seront distribués à titre informel à tous les États parties
18 septembre	Deuxième Réunion préparatoire. Les États parties et les autres parties prenantes seront invités à partager leurs points de vue concernant le projet de document d'examen, le projet de Plan d'action d'Oslo et les éléments de la déclaration politique
1^{er} octobre	Date limite pour la soumission des contributions à la déclaration politique
Mi-octobre	Un avant-projet de déclaration politique sera distribué à tous les États parties pour commentaires. Les consultations se poursuivront jusqu'à la Conférence d'examen
